

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 05/12/2022

**OBJET : Avenant n°1 au marché de prestations de services divers « contrôle périodique
» lot 6 avec la société Bureau Veritas Exploitation**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 02/12/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF (arrivée au point n°9), Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD

Marie-Hélène BERNARD à Luc FERJULE

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que le marché des vérifications et maintenances périodiques réglementaires des installations, des bâtiments communaux et des outils techniques du lot 6 est erroné.

En effet le lot 6 correspond aux installations électriques et éclairages de sécurité, donc des bâtiments.

Or, dans le chiffrage du contrat Q-242295-0797171 en dernière page, la société Bureau Veritas Exploitation nous a chiffré des sites qui ne sont pas des bâtiments mais qui correspondent à des jeux, cages de foot....

Un avenant rectificatif au marché est nécessaire.

Montant du marché initial pour 1 an :

- 3 691.00€ HT
- 4 429.20€ TTC

Montant de l'avenant :

- skate parc – 45.00€
- parc de la roseraie – 150.00€
- stade synthétique – 120.00€
- square poésie – 35.00€
- square fontaine – 35.00€
- stade j ferry – 120.00€
- city stade – 45.00€
- plateau HLM -45.00€

Soit un total de - 595.00€ HT

Nouveau montant du marché :

- 3 096.00€ HT
- 3 715.20€ TTC

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relatives aux attributions accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal,

Dont acte

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET

